

CONCLUSION



onnaître davantage pour mieux comprendre a été la principale motivation qui a présidé à la genèse de ce livre souhaité par l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec. À partir d'une simple galerie de personnages, l'ouvrage a évolué vers un travail collectif permettant de mieux faire connaître l'institution du lieutenant-gouverneur dans l'histoire du Québec et d'y apporter une lumière nouvelle.

Avec des racines qui remontent aux origines de la Nouvelle-France, la couronne, d'abord française, puis anglaise par le sort des armes, demeure une assise sur laquelle s'est bâti tout l'appareil de l'État depuis la colonie primitive jusqu'au Québec moderne. Au fil des générations et des mouvements de l'histoire, le rôle des représentants de la couronne a beaucoup évolué. Les gouverneurs ont d'abord été de tout-puissants fonctionnaires de la métropole. Puis, l'apparition du parlementarisme en 1792 et l'établissement définitif du gouvernement responsable en 1848 ont fait reculer ses attributions et ses pouvoirs.

Des lieux qu'ont habités à Québec les gouverneurs et les lieutenants-gouverneurs, la mémoire populaire a conservé le souvenir du château Saint-Louis qui dominait le cap Diamant ainsi que, plus tard, des fastes de sa résidence officielle de Bois-de-Coulonge sur les hauteurs de Sillery. Des fêtes et des banquets mémorables s'y sont tenus et on y a vu défiler des têtes couronnées et des figures illustres venues de partout. Ce livre de brillants souvenirs chargé d'enluminures royales s'est refermé pour toujours au moment de l'incendie du domaine en 1966. Cependant, au même endroit, il s'en est ouvert un nouveau offert désormais à tous les citoyens sous la forme d'un superbe parc public dominant le fleuve Saint-Laurent.

Depuis 1867, le lieutenant-gouverneur est le représentant de la couronne au Québec. Il demeure encore, dans notre système politique, le chef de l'État. Toutefois, la place qu'il occupe à présent sur la scène publique est fort différente de celle du premier titulaire, Narcisse-Fortunat Belleau. Les structures de l'État, les mentalités, les valeurs démocratiques au sein de la population, les notions d'autorité et de pouvoir ont radicalement changé depuis l'ère de la reine Victoria, réduisant peu à peu la fonction de lieutenant-gouverneur à une charge symbolique.

Pourtant, cette institution demeure la base sur laquelle repose solidement le parlementarisme québécois, directement inspiré du modèle britannique. Agissant d'abord et avant tout comme une figure de l'État, le lieutenant-gouverneur représente les Québécois de toutes allégeances. S'élevant au-dessus des luttes politiques, il incarne la pérennité de l'État démocratique dans lequel tous les citoyens du Québec peuvent vivre et s'épanouir en toute liberté. Puisqu'il veille aussi au bon fonctionnement de la démocratie québécoise sur le plan juridique et sur le plan constitutionnel, le lieutenant-gouverneur a un rôle qui demeure fondamental comme pivot de la légalité et du droit.

Le lieutenant-gouverneur assume également un rôle protocolaire de représentation qui l'amène à accueillir, au nom du Québec, les dignitaires et chefs d'État de passage, partageant, bien sûr, cette tâche avec le premier ministre, les membres du Cabinet et le président de l'Assemblée nationale.

Depuis la Révolution tranquille, l'institution de la couronne a connu une constante remise en question. Le lieutenant-gouverneur n'incarne plus comme autrefois le principe de l'autorité monarchique accordée « par la grâce de Dieu », ni celui d'un agent à la solde d'Ottawa venu contrôler les affaires internes du Québec. Il s'éloigne aussi de plus en plus de l'image d'une fin de carrière accordée à un fidèle du parti au pouvoir venant finir tranquillement sa vie active dans la vieille capitale. L'évolution récente de la fonction s'oriente plutôt vers une volonté de faire progresser le Québec, de servir les intérêts de ses citoyens et de soutenir leurs volontés démocratiques. Dégagé des contraintes partisanes et des campagnes électorales, le représentant de la couronne peut, dans les limites de ses attributions, agir avec liberté et exercer une influence discrète mais efficace.

D'abord au service des Québécois et des Québécoises, le lieutenant-gouverneur se fait un devoir de les rencontrer, de les écouter, de les conseiller et de soutenir l'élan de leur engagement communautaire. Titulaire d'une fonction qui traverse toute l'histoire du Québec depuis l'établissement de la colonie, il cherche aussi à sensibiliser les citoyens à leur patrimoine, à leurs racines, intégrant à ses traditions les nouveaux citoyens venus de tous les horizons et des « autres saisons », selon l'image poétique et généreuse de Gilles Vigneault.

Chacun selon son style, ses valeurs et sa sensibilité, les 27 lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé depuis 1867 ont assumé, sous une forme ou une autre, un rôle de mécénat social et culturel au bénéfice des œuvres, des fondations, des arts ou des lettres. Le lieutenant-gouverneur d'aujourd'hui, dans l'exercice de ses fonctions, est bien loin des anciens attributs protocolaires du trône. En ce début du XXI^e siècle, il incarne l'État et la couronne désormais au service du citoyen dans un cadre fait à la fois de dignité et de simplicité. En agissant rigoureusement selon ce que lui dictent la Constitution et la démocratie, le lieutenant-gouverneur remplit aussi un rôle de mémoire et de fidélité. Il est le témoin d'une continuité séculaire et, au fil de ses activités quotidiennes, il se doit de conjuguer la notion du temps au sens de l'histoire.

